

## **Un tarif frontalier à 10 centimes ?**

**Jérôme CASTANET**

**" PIÈCE DU MOIS " DU 7 SEPTEMBRE 2024**

---

En Savoie et dans les Alpes-Maritimes, le courrier est pris en charge par la poste française dès le 14 juin 1860. Les timbres-poste français sont immédiatement disponibles, mais les marques postales sardes continuent à être utilisées.

Les tarifs postaux français en vigueur s'appliquent immédiatement aux échanges avec les autres départements français.

Par contre, les échanges avec la Suisse se font toujours selon le tarif sarde du 1.12.1859, et ce sur une période d'environ 2 semaines, jusqu'au 30 juin 1860.



*Lettre de Douvaine, timbre à date sarde du 28 juin, adressée à Genève. Distance entre les deux villes : 19 km. Tarif frontalier du 1.12.1859 : 10 c/10 g pour une distance inférieure à 35 km, que la lettre soit affranchie ou non. Marque encadrée RL de fabrication sarde.*

Références : Bulletin mensuel de juin 1860. Der Schweizer Grenzrayon, Hilmar Turm.